

Adresse :

CS 80192 - 79205 PARTHENAY CEDEX

Nous contacter :

Tèl : 05.49.94.90.13

Fax : 05.49.94.66.36

E-mail : techniques-ccpg@cc-parthenay-gatine.fr

**DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR LE
REJET D'EAUX ASSIMILABLES aux Eaux domestiques
DANS LE RESEAU D'EAUX USEES**

1/4

1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT :

Nom de la société: _____ Nom et Prénom du gérant: _____

N° et Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ E-mail : _____

N° Siret : _____ code NAF : _____

Agissant pour mon propre compte

Agissant pour le compte de la société susmentionnée

2. ADRESSE DU REJET :

Si cette demande fait suite à un permis de construire, N° (PC, PA, CU) _____

Surface de plancher du bâtiment raccordé (ou de l'extension de bâtiment): _____ m²

N° et Rue : _____ Code Postal : _____

Ville : _____

N° Cadastral : _____

3. PROPRIETAIRE :

Si vous êtes locataire, merci de nous indiquer le nom du propriétaire.

Nom : _____ Prénom : _____

N° et Rue : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ N° de téléphone : _____

4. CARACTERISTIQUES DE BRANCHEMENT D'EAU DE L'IMMEUBLE :

Existence d'un compteur d'eau potable : oui Non

Alimentation de l'immeuble par un puits ou un forage : oui Non

Si oui, avez-vous déclaré le puits ou forage à la Mairie ? oui Non

5. CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE :

Nature de l'activité :

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

Activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches ;

Nombre agents temps plein : _____

Activités pour la santé humaine, à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie ;

Centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou de longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers ;

Nombre de résidents : _____

Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, parcs résidentiels de loisirs ;

Nombre de Lits : _____

Activités des locaux permettant l'accueil de voyageurs.

Camping et caravanage

Nombre Emplacements : _____

Activités de restauration, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter

Nombre de couverts : _____

Activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages ;

Activités d'édition à l'exclusion de la réalisation des supports ;

Activités de production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données ;

Activités de programmation et de conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique ;

Activités administratives et financières de commerce de gros, de poste et de courrier, de services financiers et d'assurances, de services de caisses de retraite, de services juridiques et comptables, activités immobilières ;

Nombre d'agents temps plein : _____

Activités de sièges sociaux ;

Activités de services au public ou aux industries comme les activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, activités de publicité et d'études de marché, activités de fournitures de contrats de location et de location bail, activités de service dans le domaine de l'emploi, activités des agences de voyage et des services de réservation ;

Activités de services en matière de culture et de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ;

Activités de services et d'administration pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement des besoins visés à l'article R. 213-48-1 du code de l'environnement ;

Activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard ;

Activités de services d'action sociale, d'administrations publiques et de sécurité sociale, ainsi que les activités administratives d'organisations associatives et d'organisations ou d'organismes extraterritoriaux.

Activités d'enseignement :

Nombres d'élèves :

Externat.....

Demi-pension.....

Pensionnat.....

Activités sportives, récréatives et de loisirs et autres services publics (ERP) ;

Capacité Maximale d'accueil : _____

2/4

7. FILIERE DE PRE-TRAITEMENT (obligatoire selon prescriptions du règlement assainissement – Annexe 2) :

Existe-t-il une filière de traitement des effluents avant rejet ? Oui non

Description et dimensionnement :

- Bac à graisse : type _____ contenance (en litres) : _____ débit (l/s) : _____
 Séparateur à hydrocarbures : type _____ contenance (en litres) : _____ débit (l/s) : _____
 Récupérateur : type _____ contenance (en litres) : _____
 Autres : _____ - type _____ contenance (en litres) : _____ débit (l/s) : _____

Description des règles d'entretien et de maintenance du dispositif :

- Vidange ? Oui (___ fois/an) non
Nettoyage ? Oui (___ fois/an) non
Evacuation des substrats ? Oui : nom entreprise : _____ - non

Si oui, précisez lieu et adresse de l'évacuation : _____

Observations particulières : _____

3/4

8. SCHEMA D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF :

Vous devez fournir avec la demande un schéma d'implantation avec les caractéristiques des équipements techniques.

9. RAPPEL D'UTILISATION D'EAU ASSIMILABLE A USAGE DOMESTIQUE :

Activités inscrites dans la liste de l'article 5 ci-dessus et consommation d'eau potable inférieure à 6 000 m³.

10. DEMANDE D'AUTORISATION :

Sur la base des éléments que j'ai transmis, je, soussigné(e) _____,

Demande à la Collectivité l'autorisation de rejet correspondante **et m'engage** à me conformer aux prescriptions du règlement du service assainissement de la Communauté de Communes de Parthenay dont un exemplaire m'a été remis ou dont j'ai pris connaissance sur le site de la collectivité (www.cc-parthenay-gatine.fr) ;

Déclare que le branchement sera établi par une entreprise mandatée par moi-même et m'engage à ce que les prescriptions techniques de réalisation de la partie publique du branchement selon les prescriptions ci-après (Voir au dos / page suivante) ; Les travaux mandatés par le propriétaire feront l'objet d'un suivi et seront contrôlés par le service Assainissement selon le tarif prévu à l'article 1.5 et voté au Conseil Communautaire (**Tarif 2017 : 268 € HT, soit 294,80 € TTC**) ;

Accepte le devis de travaux de branchement établi par le service Assainissement selon les éléments transmis ;

Pas de travaux de Branchement.

Cochez
votre un
choix
A renseigner
obligatoire
ment

Par ailleurs, je déclare que j'utilise l'eau dans des conditions assimilables à un usage domestique. Dans le contraire, je certifie être informé de la possibilité pour la Collectivité, de refuser ces effluents dans la mesure où leur qualité nuit au bon fonctionnement des installations communales d'épuration.

Le _____ A _____

Signature :

IMPERATIF :

- Joindre un plan de situation et un plan de masse à la présente demande (avec position et profondeur du futur branchement).

Adresse :

CS 80192 - 79205 PARTHENAY CEDEX

Nous contacter :

Tèl : 05.49.94.90.13

Fax : 05.49.94.66.36

E-mail : techniques-ccpg@cc-parthenay-gatine.fr

Prescriptions de réalisation de la partie publique du Branchement d'eaux usées ou unitaires

1- Généralités :

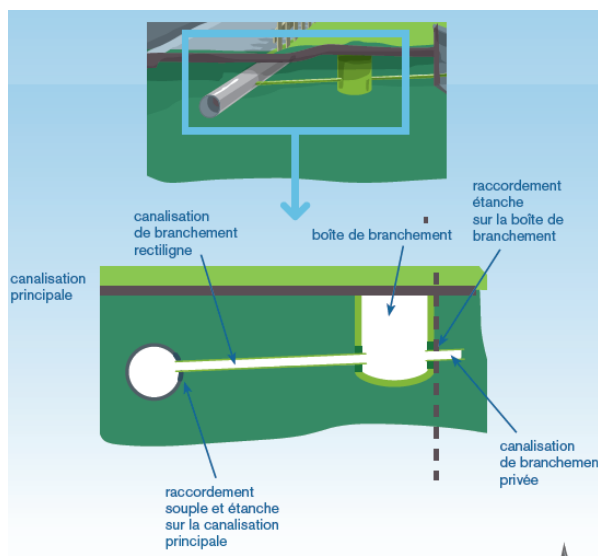
Etabli sous la voie publique, le propriétaire ou son représentant doit établir une demande de permission de voirie pour la réalisation de ces travaux. Responsable du projet, le propriétaire doit s'assurer de façon générale du respect de la réglementation (en particulier, Code de l'Environnement, Code de la Voirie Routière, Code de la Santé Publique, etc...).

Textes de références des prescriptions : Fascicule 70 du C.C.T.G. en vigueur

2- Caractéristiques :

Le branchement doit se constituer des caractéristiques suivantes :

- **Raccordement sur la canalisation principale :** Pas de raccordement sur un avaloir de voirie ou autres éléments du réseau ;
- Diamètre de la canalisation rectiligne : **minimum 125 mm** : à dimensionner selon le débit réceptionné ;
- Pente minimum du branchement : **3% (3cm/m)** ;
- Matériau de la canalisation : **PVC CR8** ;
- Le lit de pose de la canalisation est réalisée en graviers 0/10 (ou sable) sur 15 cm minimum en-dessous de la génératrice inférieure, régnant sur toute la longueur de la fouille et enrobage du tuyau jusqu'à 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure avec matériau adapté ;
- La boîte de branchement sera préfabriquée **en PVC ou PP type tabouret à passage direct avec cunette**, située en limite de propriété privée ; Le tampon de fermeture de regard de branchement sera un tampon carré en fonte ductile, avec **marquage E.U.**, à fermeture à joint hydraulique 250 KN. Le tampon d'accès fonte aura une ouverture minimale 220 mm et sera de classe C250.
- La **rehausse** (corps) de la boîte de branchement est **en PVC**. Le diamètre a une dimension établie selon la profondeur du fil d'eau :
 - o Profondeur minimum = 50 cm ;
 - o 50 cm < Profondeur < 100 cm : **315 mm** ;
 - o 100 cm < Profondeur < 200 cm : **400 mm** ;
 - o Profondeur > 200 cm : **600 mm** ;
- Pas de raccordement sur la rehausse du branchement ;
- Respecter une obliquité de 60 ° par rapport au sens d'écoulement du raccordement de la canalisation ;
- La canalisation de branchement sera de préférence raccordée au collecteur principal par des pièces spéciales de raccordement T ou Y :
 - o Le raccordement sera exécuté à l'aide de la pose d'une culotte de branchement.
 - o Le raccordement dans la canalisation principale sera réalisé par carottage et mise en place d'un joint Forsheda ou similaire ou dans la culotte dans les attentes prévues à cet effet.
 - o Le raccordement sur la canalisation existante doit garantir une étanchéité par des joints multi-matériaux ;
 - o Pas de Raccordement en chute dans un regard du réseau principal et prévoir accompagnement jusqu'au radier si raccordement sur un regard.
- Signalisation du branchement par un grillage avertisseur de couleur marron placé au 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation du branchement.
- La Réfection de la tranchée est réalisée selon les dispositions suivantes :
 - o Les matériaux de remblaiement de tranchées utilisés devront être approuvés par le service Assainissement.
 - o Les remblais sont systématiquement effectués avec des matériaux d'apport conformes aux règles de l'art, et permettant à l'entreprise de respecter les objectifs de densification adaptés au type de chaussée.
 - o Les gestionnaires de la voirie (Conseil Général, DDTM, Communes...) pourront imposer d'autres techniques de remblaiement.
 - o Le compactage des tranchées est effectué conformément aux prescriptions de la norme NF P 98.331.
 - o Les réfections de tranchées de branchement assainissement seront exécutées conformément aux dispositions du règlement de voirie de la commune ou selon la permission de voirie.
 - o Il est demandé au minimum que les caractéristiques mécaniques de la structure chaussée ou trottoir soient conservées.



3- Conception et Accord :

Avant tout travaux, le propriétaire ou son représentant s'assure de la validation du projet de travaux et de l'accord de raccordement sur la canalisation principale par le service Assainissement. Dans le cas d'impossibilité technique de réaliser le branchement selon les règles précitées, l'approbation du service assainissement avant mise en œuvre d'une autre technique est obligatoire. Dans le cas contraire, le service Assainissement reprendra le branchement selon les prescriptions de l'article 1.8 du règlement d'assainissement.

4- Réception et Contrôle :

Une réception partielle sera exigée en tranchée ouverte.

L'entreprise et le propriétaire devront respecter la procédure de contrôle par le service assainissement à chaque étape des travaux permettant de vérifier la bonne exécution des travaux. Des essais d'étanchéité et des inspections télévisées pourront être imposées, au frais du pétitionnaire, dans le cas de non-respect de la procédure de contrôle.